

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2020

Le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'espace Nino Ferrer, le 4 juillet 2020, après convocation légale, sous la présidence de Mme Annie NIVERT, doyenne de l'assemblée délibérante.

A l'ouverture de la séance étaient

Présents :

M. Gilles BATTAIL, M. Alain SAUSSAC, Mme Patricia CHARRETIER,
M. Paulo PAIXAO, Mme Françoise FOUQUET, M. Dominique MARC, Mme Sylvie
PAGES, M. Dominique THERAULAZ, Mme Nadine LANGLOIS, M. Ali KAMECHE.

M. Alain MIRZA, M. Sylvain JONNET, Mme Audrey STEMPELL, M. Khaled
LAOUITI, M. Rodolphe CERCEAU, M. Victor GUERARD, Mme Natacha MOUSSARD,
Mme Annie NIVERT, Mme Dina MARTINS, Mme Christelle RIBOUILLARD,
Mme Janina LE PAPE, M. Antonio José SILVA DE CARVALHO, Mme Soraya DENNI,
M. Sébastien MASSON, M. Jérémy POUTEAU, Mme Virginie RABREAU,
M. Sosthène PALA MAWA, M. Vincent BENOIST, Mme Laurence DELAPORTAS,
Mme Sarah MACHROUH, M. Raphaël SEGERER, Mme Catherine DOMENECH,
M. Wilfried DESCOLIS, Mme Sylvie SINIVASSIN, Mme Patricia HALUSKA.

**Absents excusés ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du
Code Général des Collectivités Territoriales :**

Observations de séance :

Le quorum étant atteint, Mme Annie NIVERT, doyenne de l'assemblée délibérante, ouvre la séance à 10h.

Mme NIVERT : Bonjour à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue. Je suis très honorée en qualité de doyenne de cette Assemblée de la mission qui m'est confiée aujourd'hui, à savoir l'installation de l'Assemblée des conseillers municipaux et faire procéder à l'élection du Maire.

Installation du nouveau Conseil municipal

Annie NIVERT, Doyenne de l'Assemblée : Tout d'abord, l'installation du Conseil municipal.

Je vous rappelle le nombre de sièges obtenus lors du second tour des élections municipales :

- liste Dammarie Ma Ville : 27 sièges ;
- liste Dammarie Citoyenne : 5 sièges ;
- liste Un Nouveau Souffle pour Dammarie-lès-Lys : 3 sièges.

Je vous informe également des démissions et remplacements suivants intervenus entre le second tour des élections et la présente séance :

- démission de M. Arthur DIOT de la liste Dammarie Citoyenne, remplacé par Mme Catherine DOMENECH ;
- démission de M. Hocine CHERIFI de la liste Un Nouveau Souffle pour Dammarie-lès-Lys, remplacé par Mme Patricia HALUSKA ;
- démission de Mme Maryse MENETRIER de la liste Dammarie Ma Ville, remplacée par Mme Virginie RABREAU ;
- démission de Mme Bernadette CIEPLIK de la liste Dammarie Ma Ville, remplacée par M. Sosthène PALA MAWA.

Maintenant, je vais procéder à l'appel des présents.

Mme Annie NIVERT procède à l'appel.

Mme NIVERT : Donc, je déclare le quorum atteint et je vous installe tous dans vos fonctions de conseillers municipaux.

(Applaudissements)

1. 2020-009 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 4 juillet 2020

Annie NIVERT, Doyenne de l'Assemblée : Maintenant, je propose qu'on désigne un secrétaire de séance. Je propose de désigner l' élu le plus jeune de nous tous, à savoir Natacha MOUSSARD.

On va procéder au vote, on va procéder à main levée. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Bien.

Natacha MOUSSARD est donc déclarée secrétaire de séance.

Mme MOUSSARD : Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- De désigner Natacha MOUSSARD comme secrétaire de séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Madame Natacha MOUSSARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2. 2020-010 – Election du Maire

Annie NIVERT, Doyenne de l'Assemblée : Maintenant, nous allons procéder à l'élection du Maire.

Nous avons en notre possession une urne qui va vous être passée. Je propose que l'on désigne deux assesseurs. Ça va être également les deux plus jeunes de l'Assemblée, Natacha et Sébastien MASSON à mes côtés.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette nomination ?

Donc Natacha MOUSSARD et Sébastien MASSON sont donc déclarés assesseurs.

Maintenant, qui est candidat à l'élection de Maire ? M. Gilles BATAIL.

Donc, on va vous donner des bulletins de vote. Merci.

Nous allons procéder au dépouillement.

Dépouillement des bulletins de vote

Mme NIVERT : Donc, je vais proclamer les résultats du vote :

M. Gilles BATAIL : 27 voix ; blancs : 8.

Je déclare M. BATAIL Maire de la Ville de Dammarie-lès-Lys et à ce titre, je l'installe immédiatement dans ses fonctions de Maire.

(Applaudissements)

Monsieur Gilles BATAIL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Mes chers collègues, merci beaucoup et merci singulièrement à Annie d'avoir présidé cette séance. C'est toujours un moment un petit peu d'émotion donc, c'est normal aussi qu'il puisse y avoir de temps en temps des approximations.

Je sais aussi et j'en profite pour le dire que peut-être la prononciation des noms des uns et des autres n'est pas forcément acquise dès le départ. Ne vous en offusquez pas, il ne s'agit pas de mesures particulières à l'attention de l'un ou de l'une d'entre vous et je vous invite à faire, comme M. DESCOLIS l'a fait, rectifier la prononciation si elle n'est pas exacte au fil de la discussion.

Je voudrais surtout et beaucoup remercier l'ensemble des Dammariennes et des Dammariens qui m'ont fait de nouveau confiance. Lorsqu'on est élu pour la première fois, on peut se dire qu'il y a un effet de surprise et qu'on s'attend peut-être à beaucoup de choses. Lorsqu'on est réélu, c'est avec une grande émotion, je peux vous le dire parce qu'on revoit le fil des six ans qui viennent de s'écouler, des choses qui ont été faites et cette élection a pour moi encore plus de valeurs personnelles que ne l'a eu la première.

Je sais aussi que cette élection s'est faite dans un contexte particulier et d'ailleurs, si nous siégeons ici et non pas autour de la table usuelle du Conseil municipal, c'est bien parce que nous devons toujours respecter un certain nombre de règles faites de distanciation et de protection au fond des uns vis-à-vis des autres.

J'en profite d'ailleurs pour dire que cela doit rester même dans un temps qui s'annonce peut-être de vacances pour les uns et les autres, ça doit rester peut-être un comportement acquis et je pense que nous aurons sans doute pendant assez longtemps encore à avoir à respecter ces mesures de précautions. Je pense que le premier message que chacun d'entre nous peut véhiculer auprès de la population, c'est de rester vigilant et de respecter un certain nombre de ces mesures.

Lorsqu'on est élu, on entre maintenant dans une phase, une nouvelle phase et je mesure la responsabilité qui est la nôtre. Je l'ai dit, c'est une période particulière et ce sera une période que nous pouvons nous attendre à être difficile au moins dans les premiers temps. On nous annonce des difficultés économiques, elles ont déjà commencé. Tous les jours, on entend des annonces de licenciement, des annonces de difficulté pour les entreprises. Nous pouvons donc vous attendre en tant qu'élus à avoir à faire face à un certain nombre de situations.

La première des conditions dont il faut pouvoir disposer à ce moment-là, c'est d'avoir une situation financière saine et je me réjouis une nouvelle fois que la situation financière de la Ville de Dammarié-lès-Lys soit saine et nous permette d'affronter plus sereinement les temps à venir.

L'autre chose que je voulais vous dire, c'est que je me sens engagé auprès de toutes et de tous les Dammariens. Nous avons passé un temps de campagne qui, cette fois-ci, a été particulièrement long. Nous devons à partir de maintenant, si ça n'a pas été toujours le cas, être unis pour justement affronter le mieux possible les situations qui nous attendent.

Je le dis et je le dis aussi aux membres de l'opposition : on peut s'opposer autour d'une table de Conseil municipal, on peut se dire des choses. Je souhaite que tout d'abord et par respect vis-à-vis de celles et ceux qui nous ont élus, qui nous ont témoigné leur confiance, je souhaite que nous le fassions toujours avec courtoisie, bonne humeur et dans un esprit constructif. Ceux qui ont déjà travaillé à la fois à mes côtés et qui ont participé aux oppositions précédentes le savent : la porte de mon bureau en tout cas est toujours ouverte pour ceux qui veulent la franchir avec un esprit de discussion et un esprit constructif, je serai toujours à leur disposition et je pense que c'est ainsi que nous adopterons les meilleures mesures.

La crise a sans doute mis encore plus en évidence le rôle des maires. Nous avons tous à faire peu ou prou avec les réseaux sociaux, avec nos réseaux d'information et on a vu que les maires, leurs équipes constituaient les relais de terrain, mais ils le constituent tout le temps, simplement parfois, on le voit un petit peu moins.

Lorsqu'on passe une journée de rendez-vous avec les uns, avec les autres, mais aussi avec les instances avec lesquelles on doit travailler, on fait aussi son travail de proximité et je crois que nous devons garder tout cela à l'esprit et toujours le sens de ce que nous faisons au fond, de quoi s'agit-il : protéger, accompagner et servir la population ? Cela vous sera d'ailleurs rappelé dans la charte de l'élu qu'on verra un petit peu plus tard.

Je m'adresse maintenant au Conseil municipal dans le sens de l'action que nous souhaitons porter. Cette action sera orientée autour des valeurs de solidarité, mais aussi de sécurité et puis, bien entendu, vers tout ce qui est appelé maintenant et rassemblé sous le vocable d'écologie, l'écologie, jusqu'à la façon dont nous vivons ensemble. On l'a vu, la crise nous a conduits à adopter des comportements différents. Dans ces comportements différents, il y a sans doute des éléments que nous devons développer, amplifier pour qu'ils deviennent un petit peu l'ADN de notre fonctionnement.

Je serai, pour satisfaire à ces objectifs, accompagné d'une équipe qui associe à la fois l'expérience, mais le renouveau. C'est toujours un moment difficile et c'est sans doute ce qui a été le plus difficile pour moi parce que lorsque l'on travaille aux côtés de différentes personnes, il est difficile de faire des choix, de se dire : mais au fond, qui doit continuer avec nous ? Qui au contraire a manifesté par son comportement ou par sa façon de se comporter peut-être des éléments de lassitude ? Il faut à la fois associer du renouveau parce que, je l'ai dit, les temps qui nous attendent, les temps qui sont les nôtres à venir

seront complexes et nécessiteront d'avoir toujours de l'intelligence et sans doute aussi de l'astuce parce que c'est bien de cela dont il s'agit autour d'un Conseil municipal. C'est de proposer des dispositifs qui soient adaptés à la situation, qui soient adaptés aux personnes, à tous les habitants de la Ville, mais qui soient aussi innovants et à chaque fois adaptés. C'est un travail de renouveau, permanent. Alors bien sûr, on est élu en fonction d'un programme. En tout cas, c'est ce que j'espère et qu'il ne s'agit pas uniquement d'affaires de personne.

Donc, il faut à la fois respecter les lignes de son programme. C'est ce que nous avons fait. Pour ceux qui sont ici et qui ont participé à l'équipe précédente, c'est ce que nous avons pu faire la dernière fois et c'est ce que nous chercherons à faire cette fois-ci.

Je ne doute pas qu'au regard des enjeux qui sont les nôtres, nous trouverons toutes et tous des points de convergence et c'est mon souhait le plus cher.

Je suis, je l'ai déjà dit, quelqu'un de plutôt modéré, pondéré, enfin je le crois, la faiblesse de le penser, donc, je le redis une nouvelle fois, je souhaite que tous nos débats, toutes nos discussions se fassent dans un climat le plus serein possible.

Une nouvelle fois, nous sommes là pour nous écouter les uns les autres. Nous avons fait preuve, pour notre part, d'écoute aussi puisque nous savons et nous avons su modifier certains des éléments qui étaient les nôtres au départ et que nous avons adaptés en fonction de tout ce que nous avons entendu sur le terrain. Une nouvelle fois, je souhaite que ce soit l'esprit dans lequel cette Assemblée fonctionne.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour l'heure. Nous aurons bien d'autres occasions d'échanger et de le faire, je le souhaite, dans cet esprit de coconstruction, comme disait un des préfets qui ont présidé à la direction de la Seine-et-Marne.

Coconstruire, c'est un petit peu un néologisme, mais ça dit bien ce que ça veut dire et je pense que nous devons procéder comme cela.

Nous avons souhaité pour cette séance également la terminer par un dépôt de gerbes devant le monument aux morts. C'est un symbole qui associe à la fois la mémoire de tous ceux qui se sont battus pour que nos valeurs puissent perdurer (liberté, égalité, fraternité), c'est inscrit au fronton de tous les bâtiments publics. Je souhaite que ce soit aussi le symbole de notre action, nous rappeler du passé, mais pour mieux nous projeter dans l'avenir.

3. 2020-011 – Détermination du nombre des adjoints au Maire

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant qui est à l'ordre du jour, c'est la détermination du nombre des adjoints au Maire.

Il vous est rappelé l'article du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) avec la limite maximale, je vous propose de fixer à neuf le nombre des adjoints.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de l'unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de fixer à neuf le nombre d'adjoints au Maire.

4. 2020-012 – Election des adjoints au Maire

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous allons, pour le point suivant, procéder à l'élection des adjoints au Maire. Elle se déroule au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret et tous les candidats figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue sont élus adjoints. Ensuite, on vous rappelle les règles en cas de non-abstention de la majorité absolue et d'égalité de suffrage.

On va donc procéder à cette élection. Je crois qu'il y a des bulletins qui ont été préparés.

Il faudra, de la même façon que nous avons fait, procéder au vote dans une urne qui va circuler parmi nous.

Est-ce qu'il y a d'autres listes et d'autres propositions que celles que nous allons vous soumettre. Non ? On va pouvoir procéder à la distribution.

Alors je propose pour notre liste : Alain SAUSSAC, Patricia CHARRETIER, Paulo PAIXAO, Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Sylvie PAGES, Dominique THERAULAZ, Nadine LANGLOIS et Ali KAMECHE.

Lecture est faite et vous avez les bulletins qui vous sont remis.

M. MASSON : Pour faire simple, je vais annoncer « pour » pour la liste des adjoints et « blanc » quand ce sera blanc.

Dépouillement des bulletins de vote

M. BATAIL : Donc, la liste qui vous était proposée a obtenu 27 voix et 8 votes blancs, enfin ce qui était un peu prévisible, mais je préférerais en avoir confirmation avant de vous l'annoncer officiellement.

Alors, ce n'est pas tout d'avoir des adjoints, mais on va ensuite les appeler, leur mettre leurs insignes et puis vous préciser leur délégation.

Je vais d'ailleurs me lever parce que je pense que ce sera plus simple.

Le premier adjoint est Alain SAUSSAC et qui s'occupera de tranquillité, salubrité publique et prévention. Alain, je t'invite à me rejoindre.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Là, c'est un petit peu symbolique, mais te connaissant, je sais que tu en feras bon usage.

M. SAUSSAC : Merci, M. le Maire.

M. BATTAIL : Merci, Alain.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : La deuxième adjointe – parce que je pense qu'on féminise, on ne dit pas le deuxième adjoint pour annoncer une dame – c'est Patricia CHARRETIER qui s'occupera d'enfance, scolaire, périscolaire et une autre délégation qui est l'éducation de tous à la cause animale.

Vous le savez, c'est un sujet qui m'est cher et nous avons voulu marquer cet axe de notre politique aussi. Surtout, n'en tirez pas des conclusions en disant que c'est l'éducation animale, qu'il ne faut pas tomber dans une caricature qui serait évidente, mais en revanche, ce que je peux dire, c'est que le fait de vivre et d'imaginer comment on peut vivre avec des animaux en société est sans doute quelque chose d'important et en plus au regard de ce que l'on appelle l'écologie.

Merci, Patricia.

Mme CHARRETIER : Merci.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Troisième adjoint : Paulo PAIXAO, aménagement urbain, commerce, cadre de vie.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Du solide autrement dit et puis, on se connaît depuis longtemps Paulo, donc je sais que c'est un secteur dans lequel tu excelles.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Quatrième adjointe : Françoise FOUQUET, solidarité et affaires sociales.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Alors je ne sais pas si j'ai le droit de dire : on ne présente plus Françoise parce que ça pourrait être pris comme une référence à son âge, mais ce n'est pas ce que je souhaite.

En tout cas, on connaît tous son action dans ce secteur-là et on sait qu'elle a déjà travaillé considérablement et souhaite continuer à le faire, donc on ne va pas se priver d'un petit plaisir.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Le cinquième adjoint, c'est Dominique MARC, culture, manifestations, patrimoine culturel et historique.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Tout ça coule de source, mon cher Dominique, de belles manifestations quand nous pourrons reprendre le cours normal des choses et puis une réorganisation avec tout ça parce que là, pour le coup, c'est un secteur qui est totalement impacté par la crise qu'on vient de vivre. Moi, je souhaite que vraiment, très rapidement maintenant, on précise un petit peu les conditions dans lesquelles on peut reprendre notre activité, des beaux équipements à Dammarie-lès-Lys et une belle personne et compétente pour les faire fonctionner.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Sixième adjointe, Sylvie PAGES, plan local de l'habitat, logement. Un sujet compliqué, ça on peut le dire, vaste sujet d'ailleurs parce qu'au fond, ça touche à des tas d'autres domaines, une des préoccupations majeures de toutes et de tous et Sylvie a excellé, a démontré puisqu'il faut travailler avec beaucoup d'autres instances, sa pugnacité et c'est dans mon esprit un compliment.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Merci, Sylvie.

Septième adjoint : Dominique THERAULAZ, jeunesse et sport.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Tu sais rester jeune, ce qu'il y a d'extraordinaire avec Dominique, c'est qu'effectivement, comme il le dit, c'est dans la tête que ça se passe et même quand on est peut-être un petit peu rouillé à certains endroits, l'esprit, donc le sport et la jeunesse au fond, c'est une vieille appellation, on peut être traditionnellement toujours le sport avec la jeunesse, je trouve que ça va bien et puis comme on a à faire à un éternel jeune, il n'y aura pas de problème.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Huitième adjointe, Nadine LANGLOIS qui sera en charge du secteur des séniors.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Nadine est donc nouvelle dans l'équipe. C'est un secteur extrêmement important. C'est un secteur qui nécessite aussi du renouveau, donc on a voulu bien que ce soit une nouvelle personne qui s'en occupe. Néanmoins, on sait que c'est un secteur qui touche, par exemple, au social soit, Françoise, et que Nadine m'a beaucoup soumis d'idées ; il m'a semblé qu'elles étaient toutes pertinentes ; que donc, il fallait lui confier cette mission-là. C'est particulièrement important à Dammarie-lès-Lys.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Le neuvième adjoint, c'est Ali KAMECHE qui aura en charge le développement durable, la relation avec les usagers, la participation citoyenne et le développement numérique.

Alors dit comme ça, on se dit : mais c'est au fond un petit fourre-tout, il y a plein de choses qui paraissent différentes. En fait, on pourrait regrouper ça sous le vocable de ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire l'écologie puisqu'on voit que dans beaucoup des actions regroupées sous ce vocable, on retrouve la relation avec les usagers et c'est fondamental, la relation citoyenne, le développement numérique bien sûr et puis bien entendu, le développement durable.

Donc, c'est une vaste mission qui touche à beaucoup de secteurs de la Ville. Je ne doute pas pour avoir eu de longues discussions avec Ali et puis avec son passé, j'allais dire, et tout ce qu'il a fait. Il est connu dans la Plaine du Lys, mais pas que. Je pense qu'il est tout à fait à même de nous conduire vers de beaux projets. En tout cas, c'est une vraie mission. Bravo Ali.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Autour de ces adjoints, il y aura des conseillers municipaux délégués. C'est l'esprit dans lequel nous souhaitons fonctionner, c'est d'associer le plus grand nombre d'élus autour de l'action municipale, donc ça passe en particulier par des conseillers délégués.

Le premier d'entre eux, c'est Alain MIRZA. Alain est conseiller délégué au handicap et au fonctionnement du centre socio-éducatif et ça, c'est une vraie mission. Elle est au cœur bien sûr de la Plaine du Lys, mais pas que, puisqu'on a vu que le fait de monter des antennes de ce centre socio-éducatif à d'autres endroits, ça permet d'associer le plus grand nombre de personnes.

Donc, Alain, vaste mission et je ne doute pas que ça continuera à se passer bien. Puis, la mission qui touche au handicap, il y a eu des actions faites, je pense en particulier à l'action handisport qui a été menée, mais pas que. C'est un sujet au cœur de nos préoccupations et surtout qui t'est très cher. Donc, bonne continuation.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : J'ai ensuite Sylvain JONNET qui s'occupera pour nous de transports et mobilités, sécurité routière, enfin tous les sujets qui touchent au fond au déplacement.

Sylvain sait déjà, ce sont des sujets traités aussi à la Communauté d'Agglomération, qui touchent aussi à la voirie et à plein de secteurs de voisinage immédiat. Il m'a semblé au cours des échanges qu'on a eus que Sylvain était tout à fait à même d'assurer une coordination intelligente en la matière.

Mon cher Sylvain, la mission t'est maintenant confiée.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : La personne suivante, c'est Audrey STEMPELL qui va s'occuper de la petite enfance, évidemment, un secteur qui touche à tout ce qui est éducatif. On part des plus petits, on essaie de les accompagner jusqu'au plus longtemps pour qu'ils aient le plus de bagages possible pour ensuite entrer dans le grand bain.

Chère Audrey que je connais par ailleurs de longue date, je ne doute pas que tu auras à cœur de faire plaisir dans cette belle délégation parce que c'est souvent aussi quelque chose d'agréable en plus.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Le suivant, c'est Khaled LAOUITI qui va s'occuper de finances, contrôle de gestion, commandes publiques, achats. C'est un peu moins festif que la délégation précédente néanmoins, je sais que c'est un secteur particulièrement intéressant puisque je l'ai pratiqué pendant un certain nombre d'années.

J'ai dit que la situation financière de la Ville était bonne, j'en suis convaincu. On a déjà échangé sur le sujet. On se connaît depuis un moment et Khaled a des compétences aussi professionnelles qui nous permettent de penser qu'il sera tout de suite efficace dans la mission. Ce qui est certain, c'est que, je l'ai dit, il y a des temps difficiles qui nous attendent et il faudra toujours considérer qu'un sou est un sou et qu'il faudra gérer ça au plus près. Je ne doute pas que tu y arriveras, mon cher Khaled.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Le suivant, c'est Rodolphe CERCEAU qui s'occupera de politique de la Ville et d'emploi, insertion professionnelle.

Certains pourraient me dire, mais l'emploi à l'insertion professionnelle, c'est le métier de la Communauté d'Agglomération. C'est vrai, néanmoins, tous ces dossiers-là sont des dossiers de proximité et il nous faut absolument une personne compétente pour pouvoir suivre ces actions-là. Et donc, je pensais qu'il était extrêmement important de marquer le coup et il me semble, enfin sans aucun doute que Rodolphe est le plus compétent d'entre nous sur ces sujets-là qui sont devenus d'une technicité considérable.

(Applaudissements)

M. BATTAIL : Le suivant, c'est Victor GUERARD qui va s'occuper de voiries, propretés, espaces verts et patrimoines bâtis. Bref, tout ce qui est visible ou le plus visible dans la ville. C'est une responsabilité importante. C'est une personne qui est nouvelle dans

l'équipe, mais qui a des compétences et puis surtout qui a une envie de s'impliquer de manière concrète. Là-dessus, je pense qu'il y aura aucun doute.

Voilà, on peut l'applaudir.

(Applaudissements)

M. BATAIL : Puis, je me tourne vers la benjamine de l'Assemblée, Natacha MOUSSARD, qui va s'occuper de santé.

Tout le monde connaît l'activité professionnelle de Natacha ou si vous ne la connaissez pas, vous la connaîtrez très bientôt. Elle a des compétences pour s'occuper de ce secteur-là. C'est une préoccupation majeure. Ce secteur sera rattaché au secteur des séniors, donc à la délégation sénior, mais il est évident que la santé, on doit commencer aussi à s'en occuper très tôt si on veut qu'elle se maintienne très tard. Donc, il est évident que c'est forcément des sujets, un sujet qui sera transversal pour nous et je souhaite qu'on ait des belles actions dans ce secteur-là. Il me semblait qu'il fallait une personne nouvelle et pleine d'énergie pour s'en occuper.

(Applaudissements)

M. BATAIL : Je vais remettre à tous les autres Conseillers municipaux leur insigne. Encore une fois, lorsqu'on a à composer une liste d'abord et ensuite, une liste d'adjoints de conseillers délégués, il y a forcément un nombre restreint. Donc, il y a forcément des personnes qui pouvaient avoir exprimé ce souhait de rejoindre cette équipe de conseillers délégués.

Moi, je souhaite surtout que nous prenions l'habitude et je l'ai déjà dit à ceux, nouveaux, qui nous ont rejoints, mais aussi aux plus anciens que nous fonctionnions par groupe de travail sur des thématiques. On va très vite les annoncer et il me semble que c'est le meilleur moyen de pouvoir pour les élus travailler ensemble et développer des projets. Puis, il faut toujours préparer la relève, donc c'est le meilleur moyen de se dire si certains font ensuite défaut pour des raisons médicales, pour des raisons personnelles, pour toutes les raisons valables, eh bien, on a une équipe qui est prête et qui peut se tenir disponible pour pouvoir assurer la relève et la suite. Donc, il me semble que c'est un bon principe de fonctionnement et je me permets d'insister, c'est comme ça qu'il faut faire et qu'il va falloir faire.

Alors Annie, donc c'est un insigne, il faut l'utiliser avec modération, mais il représente quelque chose, c'est l'engagement que vous avez tous pris de servir la Ville de Dammarie-lès-Lys.

Sébastien qui s'est particulièrement impliqué aussi dans cette campagne et qui a des idées qui va participer à un certain nombre de groupes de travail, j'en suis sûr.

Christelle, on a échangé longuement et je souhaite que ça soit le témoignage de la façon dont on doit continuer à fonctionner.

Voilà, Janina sait déjà beaucoup de choses, concernant le fonctionnement de cette municipalité. Elle sait se montrer précieuse dans des tas de circonstances. Donc, je vous renouvelle ma confiance.

José. On se connaît, pas de problème, tout va bien, soutien fidèle. Merci.

Soraya qui nous rejoint dans cette équipe, qui a des compétences avérées dans certains domaines, manque peut-être un petit de temps du fait de son activité professionnelle importante, donc qui n'a pas pu et qui n'a pas souhaité s'investir un petit peu plus dans certains domaines, mais qui sera toujours là sur certains sujets.

Jérémy POUTEAU, outre sa jeunesse, il n'est pas le plus jeune, mais il est quand même parmi les plus jeunes et qui a une affinité particulière pour tout ce qui touche au périscolaire, la jeunesse, etc. donc, je ne doute pas qu'il y a beaucoup d'idées qui sont déjà là. On va tâcher de les mettre en œuvre.

Virginie RABREAU qui nous rejoint, qui a des compétences en matière aussi de tout ce qui touche à l'urbanisme, etc. donc qui va nous aiguiller. Ça a été un sujet de campagne, il y a des choses à faire, il y a des choses qu'on peut faire, il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Il va falloir faire la synthèse de tout ça pour naviguer au plus près de l'intérêt de tous.

Sosthène PALA MAWA qui nous rejoint après avoir eu un petit peu d'inquiétude, puisqu'elle était juste au bord de l'élection, mais ça c'est bien goupillé et qui sera aussi notre oreille et nos yeux à Vosves puisque Sosthène habite ce secteur de la ville.

Dina MARTINS qui s'occupe d'une association en particulier, mais qui est active sur la ville. Je ne doute pas que tu vas continuer à le faire aussi, peut-être, des actions touchant au jumelage puisqu'on a, j'ai le souvenir d'une visite à Arcos, il y a sûrement des liens à activer et maintenir, c'est toujours compliqué, puis en ce moment, c'est vrai que les voyages forment certes la jeunesse, mais il n'y en a pas beaucoup en ce moment. Donc c'est un petit peu compliqué, mais on aura à travailler là-dessus.

Vincent BENOIST qui souhaitait continuer au Conseil municipal et j'ai, moi, en tout cas toujours échangé avec plaisir et avec, j'ai l'impression, un esprit constructif. Je souhaite que nous continuions même s'il y a eu un temps d'affrontement, c'est normal, c'est la campagne municipale, mais je souhaite que nous puissions continuer à travailler dans le bon sens et puis, vous voyez, enfin, je sais que vous en êtes persuadés, que le rôle d'une opposition, c'est aussi de pouvoir persuader même si dès fois, ça demande un peu de temps, une majorité et de se tourner vers les bonnes décisions. Donc, elle a ce rôle-là notre opposition et je souhaite qu'elle le garde. Je sais que vous êtes un acteur connu dans la ville, donc toutes les informations qui peuvent nous être remontées sont importantes. A ce titre-là, je souhaitais vous remercier de ce que vous aviez pendant les six dernières années.

(Applaudissements)

M. BATAIL : Madame DELAPORTAS, on se connaît peu, mais vous êtes active sur la ville aussi, au travers d'engagement associatif. Moi, je resterais dans l'esprit de ce que j'ai dit tout à l'heure, à disposition pour imaginer comment des actions telles que vous les menez peuvent être amplifiées, développées sur la ville parce que je suis convaincu que c'est un des secteurs de développement pour nous. Donc, je suis à votre disposition pour échanger.

(Applaudissements)

M. BATAIL : Alors c'est là que j'arrive, donc je vais vous demander de le prononcer pour moi et après, je n'aurai plus d'excuse pour éventuellement mal prononcer votre nom.

Eh bien, Madame Sarah MACHROUH, bienvenue autour de cette table du Conseil municipal. Je ne vous connais pas beaucoup, néanmoins on sait que vous êtes engagée au côté de Vincent BENOIST et ça me suffit comme préjugé favorable, dirons-nous.

(Applaudissements)

M. BATAIL : M. SEGERER, merci de nous rejoindre. Je sais que vous avez été actif aussi pendant cette période-là, c'est vrai que ça a été un moment très particulier, bien sûr pour tout le pays, mais à Dammarie-lès-Lys, il y a eu de belles actions solidaires et je sais que vous en avez fait partie, donc merci. Que ça soit dit à cette occasion-là.

(Applaudissements)

M. BATAIL : Madame DOMENECH, on se connaît au travers de tout ce qui touche à l'éducation. Je sais que vous faites beaucoup, vous avez été aussi une profession particulièrement sollicitée, enfin, un petit peu devant obéir à des ordres un peu contradictoires, on peut se le dire ou en tout cas qui démontraient beaucoup de difficultés à être mis en place sur le terrain. Je sais que vous serez toujours là pour nous parler des écoles dans le bon sens. Je suis à votre disposition bien entendu et je sais que vous vous connaissez puisque Patricia CHARRETIER qui aura en charge ce secteur-là a aussi son expérience et son vécu en la matière. Bienvenue autour de cette table.

(Applaudissements)

M. BATAIL : M. DESCOLIS, je ne vous connais pas beaucoup, je vous connais un petit peu depuis la campagne. Je vous souhaite la bienvenue autour cette table du Conseil municipal, j'imagine bien que vous avez des sujets puisque vous en avez portés pendant la campagne. Je serai toujours à votre écoute et je souhaite que nous puissions développer avant tout une relation constructive pour le meilleur de Dammarie-lès-Lys.

M. DESCOLIS : *Hors micro* Merci beaucoup, M. le Maire et je vous assure que nous serons un contrepouvoir.

M. BATAIL : Ah ! Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit, mais après tout, il faut de la contradiction en tout.

M. DESCOLIS : *Hors micro.*

M. BATAIL : Exactement. Madame SINIVASSIN, j'imagine que vous rejoignez les déclarations de M. DESCOLIS. Pour ma part, en tout cas je suis à disposition pour discuter de sujets qui peut vous êtes chers et que vous voudriez voir porter. Je le dis et je n'ai aucune inquiétude là-dessus.

Puis, Madame HALUSKA qui exerce depuis un certain nombre d'années sur Dammarie-lès-Lys, 1973, moi je ne suis là que depuis 1985, vous étiez là avant, je sais que vous menez des actions, on aura l'occasion d'en parler et d'échanger et on verra comment on peut porter certains sujets qui vous tiennent à cœur.

Bien, je n'ai oublié personne ? Alors, je retourne à ma place.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Je vais également vous donner lecture pour rappel et pour mémoire de ceux d'entre nous qui siègeront au sein du Conseil communautaire, donc de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

Donc pour la liste Dammarie Ma Ville : 9 sièges :

- Je siégerai,
- Patricia CHARRETIER,
- Paulo PAIXAO,
- Sylvie PAGES,
- Dominique MARC,
- Natacha MOUSSARD,
- Sylvain JONNET,
- Nadine LANGLOIS,
- Khaled LAOUITI.

Pour la liste de Vincent BENOIST, Dammarie Citoyenne, il y a donc un siège et c'est Vincent BENOIST qui l'occupera.

Pour la liste de Monsieur DESCOLIS, Un Nouveau Souffle pour Dammarie-lès-Lys, c'est Monsieur DESCOLIS qui siègera si je n'ai pas commis d'erreur.

Ce point-là n'appelle pas de vote.

5. 2020-013 – Lecture de charte de l'élu local

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est le rapport 13. La Charte de l'élu local, j'imagine que vous en avez tous pris connaissance. Je ne vais peut-être pas vous la relire, l'esprit étant, j'allais dire, d'écourter un petit peu cette séance. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette charte ou des remarques ? Non ?

Eh bien, je vous demande de l'adopter. On a un vote ou on prend simplement connaissance ? Donc, on prend connaissance et il est dit aux minutes du Conseil municipal que nous avons pris connaissance de cette charte.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.

6. 2020-014 – Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Pour ceux qui siégeaient déjà, ce n'est pas une nouveauté puisqu'il y a un certain nombre de décisions qui peuvent et qui doivent d'ailleurs être prises en dehors du de la décision formelle du Conseil municipal et vous savez qu'ensuite, on en rend compte au moment du Conseil municipal suivant. Il y a toujours un point qui vise à rendre compte de ce qui a été fait dans l'intervalle de deux Conseils municipaux. C'est un dispositif qui a été utile puisqu'il a permis entre autres, par exemple, de pouvoir procéder à des commandes de matériels sanitaires dans cette période compliquée que nous venons de traverser.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques, concernant cette délibération ? Non ? Eh bien, nous allons donc la mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois huit. Eh bien, je vous remercie, nous considérons donc qu'elle est adoptée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 8 ABSTENTIONS :

- de déléguer à Monsieur le Maire les compétences suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. de fixer sur la base de quotients familiaux le cas échéant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, tel que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les centres de loisirs sans hébergement ou avec hébergement, les tarifs des spectacles, locations de salles, d'équipements et les droits d'entrée dans les équipements municipaux, la location de matériel, les tarifs de prestations diverses des services publics municipaux (photopies, accès internet...).

Ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3. De procéder, dans les limites prévues à cet effet par le budget communal de l'année, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. D'exercer, au nom de la commune, sur l'ensemble du territoire, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par délibération du Conseil municipal ;
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant l'ensemble des juridictions des deux ordres (administratif et judiciaire).

La délégation ainsi donnée s'applique également aux actions en référé.

De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 30 000 € ;
18. De donner, en application de l'article L. 321-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 % des recettes annuelles de fonctionnement ;
21. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, dans la limite de 500 000 € pour chaque opération ;
22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 500 000 € pour la valeur de chaque bien considéré ;
23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
24. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
25. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions à hauteur de 500 000 € maximum par projet et par organisme financeur ;
26. De procéder au dépôt des déclarations préalables relatives aux biens communaux, notamment celles qui concernent des mises en accessibilité ;

Le Conseil municipal est également invité à préciser que les décisions prises dans le cadre de cette délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant dans le cadre des délégations qui leur sont accordées au titre de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

7. 2020-015 – Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 06 février 2020

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, alors là, nous allons reprendre le cours des conseils municipaux, c'est l'adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 6 février. Evidemment, ceux qui n'étaient pas présents quels qu'ils soient ont toute liberté pour s'abstenir, je comprends qu'il soit difficile d'approuver un compte rendu d'une séance à laquelle on n'a pas participé. Néanmoins, je l'ai relu pour ma part, M. BENOIST, j'imagine que vous l'avez relu et qu'il n'y a pas d'objections particulières.

C'est un petit peu formel, mais on vous demande... Madame HALUSKA.

Mme HALUSKA : *Hors micro* d'avoir des rapports du procès-verbal xxx.

M. BATAIL : Oui, bien sûr, ce sont des rapports qui sont publics qui peuvent être demandés au service sans aucun problème puisque toutes les délibérations du Conseil municipal sont publiques. Néanmoins, on peut vous en adresser un exemplaire sans aucun problème ou vous passez le prendre en Mairie auprès du service administratif.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je peux considérer donc qu'il est adopté ? Eh bien, je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février 2020.

8. 2020-016 – Vœu concernant les transports du quotidien des Franciliens

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant vous a été remis. Il s'agit d'un vœu que je sou mets au Conseil municipal, qui touche aux transports du quotidien. De quoi s'agit-il ?

Le Gouvernement a fait beaucoup d'annonces pour le soutien à l'économie d'une manière générale et ça, on peut se dire que c'est bien, qu'il y en aura besoin et qu'il y en aura vraiment besoin. Il y a un secteur qui a été un petit peu oublié, dirons-nous, c'est le secteur du transport francilien.

La situation est la suivante. S'il n'y a pas un soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien, le syndicat des transports d'Ile-de-France se trouvera en très grande difficulté dès la rentrée, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'à ce moment-là, il faudra nécessairement augmenter la participation des usagers.

Les premiers calculs qui ont été faits laissent penser une augmentation d'environ 20 € mensuels, c'est considérable puisque je rappelle que le Pass Navigo est à 75. Donc ça représenterait une augmentation considérable.

Donc, j'ai souhaité que nous puissions adopter ce vœu parce que nous sommes tous des usagers des transports du quotidien, que le prix qui était fixé était, je dirais, raisonnable et qu'une augmentation importante pour pouvoir à la fois assurer le renouvellement des réseaux de transport et Dieu sait que sur les lignes D et R, il y en a besoin, il y a des choses qui sont prévues, mais il faut vraiment qu'elles se mettent en place pour pouvoir assurer à la fois le financement de ce qui est à faire et maintenir un tarif, il faut absolument qu'il y ait une aide de l'Etat comme il y a eu et qu'il y aura une aide au secteur aéronautique, etc.

Voilà le sens de ce vœu. La plupart des communes franciliennes de quelque bord qu'elle soit ont adopté un vœu un peu similaire et je pense que c'est le moment peut-être de faire entendre notre voix à ce niveau-là.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur le sujet ? M. BENOIST.

M. BENOIST : Je vous remercie. Nous adopterons le vœu. J'y mettrai deux remarques.

La première, c'est le peu de considération que porte l'Etat aux transports du quotidien si on regarde le projet du CDG Express qui prend une grande part sur les lignes du RER B ; un projet qui, pour l'instant, coûte 2,1 milliards d'euros. Quand on voit les 2,6 milliards manquants, on pourrait avoir déjà une partie du financement.

La deuxième remarque concerne l'ouverture à la concurrence des opérateurs de transport. Dans l'idéal, avec le service public, chaque euro sert un investissement ou pour le moins est téléguidé pour rendre service directement à la population. Sur les opérateurs privés, on sait bien qu'il y a une partie qui s'évapore vers les actionnaires et à l'heure de la crise qui s'annonce de plus en plus dure, je pense que chaque euro compte et qu'il serait bon de reporter ou renoncer aussi cette ouverture à concurrence aux opérateurs privés.

M. BATTAIL : Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois, Madame HALUSKA.

Mme HALUSKA : Moi, je m'étonne de la forme de l'écrit. Je pense que le vœu est intéressant, mais que la forme, la façon dont l'exposé des motifs est inscrit me semble très, très politique.

Je pense qu'aujourd'hui, face à la crise sanitaire, il y avait aussi d'autres aussi sujets tels que l'emploi des jeunes, les logements. Je suis étonnée que ça ne soit que les transports qui soient pris en compte aujourd'hui. Donc, je suis très étonnée de voir ce texte aujourd'hui, en fait.

M. BATTAIL : Je dirais que ce sont les circonstances qui nous guident, enfin, la situation financière d'Ile-de-France Mobilité qui conduit à adopter ce vœu-là, c'est-à-dire que là, il y a une illustration pratique et dans un domaine précis de ce que vous dites de manière générale, mais il y a des sujets qui ont été traités par le Gouvernement sous forme d'aides et d'actions vers l'économie, vers l'économie d'ailleurs sociale et solidaire, il y a eu des annonces de faites. Je pense que presque tous les secteurs ont été adressés ; celui-là, singulièrement. Alors là pour le coup, je pense – un petit peu pour des raisons politiques – n'a pas été traité, laissant à certains le soin de voir augmenter le tarif du Pass Navigo. C'est vraiment une réflexion pratique et je dois dire que, à ma connaissance, tous les conseils municipaux d'installation ou tous ceux qui étaient déjà installés ont adopté un vœu similaire qui me semble avoir du sens en ce moment.

ce sujet-là ne fait pas partie de la distribution, si je peux m'exprimer ainsi. Donc, il me semble qu'il y a quelque chose à réparer puisque c'est vraiment quelque chose qui sert tous les jours.

Je propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Eh bien, je vous remercie de cette unanimité. J'y vois un bon présage, mais peut-être que je me fais des idées et qu'elles seront peut-être dessus, mais je suis un petit peu optimiste de nature.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'adopter le vœu relatif aux transports du quotidien des Franciliens tel que présenté en annexe.

M. BATAIL : Je crois que nous en avons terminé avec l'ordre du jour du Conseil municipal. Le prochain est prévu le 13 juillet, alors je sais que certains d'entre vous peut-être seront absents, vacances obligent, mais la crise a fait que nous avons décalé un certain nombre de choses et que certains des dispositifs qui étaient acceptables au titre de l'urgence vont progressivement tomber. Donc, nous devons absolument tenir cette séance de Conseil municipal et puis, nous en aurons d'autres à partir de la rentrée.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier, vous féliciter et puis vous dire une nouvelle fois que, eh bien au fond, c'est maintenant que le travail commence même si on s'est beaucoup agité pendant la campagne, c'est sûr qu'il y a eu du travail, il y a de l'énergie de dépensée, mais il faut qu'on mette maintenant la même énergie à continuer à faire avancer Dammarie-lès-Lys.

Merci et puis rendez-vous autour du Monument aux Morts.

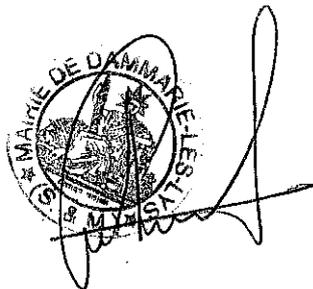
(Applaudissements)

M. BATAIL : Il va y avoir une photo de groupe, une photo collective ; le placement, je crois est indiqué salle Raymond Bussières, ça va être pris sur les marches devant la sortie de l'espace Nino Ferrer et puis, le Monument aux Morts est devant.

La séance est levée à 11h45.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Natacha MOUSSARD

